



Business

Mandat de prélèvement SEPA pour comptes Mobilité

La présente demande est valable jusqu'à l'annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Nom et adresse du débiteur	
Raison Sociale (*)	FRANCOIS PARENT
Adresse (*)	1 Place DE L'EUROPE
Complément Adresse (*)	
Code postal (*)	21630
Ville (*)	POMMARD
Pays (*)	France

Code international banque débiteur (BIC) - Obligatoire
AGRIFRPP810

Compte à débiter (identification internationale de compte bancaire - IBAN) - Obligatoire
FR76 1100 6210 0414 4353 5200 107

Nom et adresse du contractant (si différent du débiteur)	
Raison Sociale (*)	
Adresse (*)	
Complément Adresse (*)	
Code postal (*)	
Ville (*)	
Pays (*)	

(*) informations obligatoires

Nom et adresse du créancier	Orange SA - 111, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux
------------------------------------	---

Identifiant Entreprise (réservée exclusivement au créancier)
Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR18ZZZ002305

Adresse retour de la demande
Orange - TSA 60816 82008 MONTAUBAN Cedex

Type de paiement : récurrent


Par le présent mandat, Orange est autorisé à donner instruction pour débiter le compte susmentionné de toutes les sommes dont vous ou le contractant seriez débiteur à l'égard d'Orange, au titre du ou des contrats souscrits, ainsi que des commandes passées dans le cadre de ces contrats, quelle qu'en soit la date et sous réserve que ceux-ci n'aient pas fait l'objet d'une autorisation de prélèvement ou d'un mandat de prélèvement SEPA sur un autre compte bancaire, dans le respect de la réglementation applicable. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. En cas d'opération non autorisée ou erronée, la demande de remboursement doit être effectuée dans un délai de 13 mois.

Si vous souhaitez mettre fin à votre accord, vous devez révoquer le « mandat de prélèvement SEPA » auprès du créancier, avec un préavis d'un mois.

Il vous est recommandé d'en informer votre banque.

Orange informe le débiteur que pour des raisons techniques Orange peut être amenée à modifier le numéro de RUM du présent mandat, ledit mandat étant alors réputé répliqué à l'identique pour chaque RUM générée, ce qu'accepte le débiteur. Toute révocation du mandat emportera automatiquement révocation de tous les mandats réputés répliqués.

A (lieu) : <u>Beaune</u> Le : <u>9 / 10 / 20 24</u> Nom du signataire : <u>PARENT Caroline</u> Fonction du signataire : <u>DG</u>	Signature du débiteur :  SAS FRANCOIS PARENT « MAISON PARENT-GROS » 1 Place de l'Europe - 21630 Pommard Tél. 03 80 22 61 85 SIRET 420 425 969 00029 TVA FR 14 420 425 969
--	--

Vos droits concernant le prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition tels que prévus par la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

